



Politique de la Loi sur les Américains handicapés

Bentley s'engage à offrir des opportunités d'emploi égales aux personnes handicapées qui sont qualifiées. Bentley ne discrimine pas les personnes handicapées qualifiées dans aucun aspect de l'emploi, y compris les procédures pour la candidature, l'embauche, la progression, le licenciement, la rémunération, la formation ou d'autres processus, conditions et privilèges d'emploi. La LAH définit une « personne qualifiée handicapée » toute personne handicapée qui peut, avec ou sans aménagement raisonnable, remplir les fonctions essentielles de l'emploi qu'elle occupe ou désire. Cette politique s'applique à tous les membres et employés.

Aménagements raisonnables

Bentley fournira un aménagement raisonnable aux candidats et aux employés ayant un handicap physique ou mental connu dans le but de leur permettre de postuler à un emploi et d'accomplir les fonctions essentielles de leur travail. Les candidats qui ont besoin d'un aménagement raisonnable pour postuler ou passer un entretien pour un emploi doivent contacter les ressources humaines au 781-891-3427. Les employés qui ont besoin d'un aménagement raisonnable pour exécuter les fonctions essentielles de leur travail doivent contacter leur partenaire commercial des RH.

Le partenaire commercial des RH travaillera avec l'employé et son responsable pour explorer les aménagements raisonnables potentiels et trouver un aménagement qui soit efficace, ne crée pas de contrainte excessive ni ne crée de risque de préjudice substantiel pour qui que ce soit. Bentley prendra des décisions concernant les aménagements raisonnables au cas par cas sur la base d'une évaluation individualisée et en consultation avec l'employé et des experts médicaux, le cas échéant. Une fois qu'une décision a été prise concernant un aménagement, Bentley informera l'employé de son approbation ou de son refus de l'aménagement demandé.

Documentation à l'appui

Si le handicap ou le besoin d'adaptation n'est pas évident, Bentley demandera aux employés de fournir des pièces justificatives de la part du médecin de l'employé pour vérifier le handicap et le besoin d'un aménagement raisonnable. Bentley gardera confidentielle toute information médicale qu'elle obtient dans le cadre d'une demande d'aménagement raisonnable d'un employé. Toutes les informations concernant les handicaps resteront confidentielles et seront mises à disposition en cas de nécessité.

Protection contre les représailles

Les employés ne pourront pas faire l'objet de représailles pour avoir demandé un aménagement de bonne foi. Quiconque se livre à un quelconque type de discrimination fondée sur le handicap fera l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Employés syndiqués

Pour les employés couverts par une convention collective, cette politique fonctionne conjointement avec, et ne remplace, ne modifie ni ne complète les conditions d'emploi énoncées dans une convention collective conclue par un syndicat avec Bentley.

Si les managers ou les employés ont des questions concernant cette politique ou des aménagements raisonnables, veuillez contacter votre partenaire du travail aux RH.